



**COMMISSION SPORTIVE JEUNES DU DISTRICT
(CSJD)
Configuration « Compétitions »**

**Réunion restreinte du 07 Mai 2024
Procès-verbal N° 24 du 14 Mai 2024**

Président CSJD	Roland MEHN
Vice-Présidents CSJD	M. André BOHN M. Jean-Pierre WAGNER
Présents :	Mmes: Sandrine Koenig, Anne Schaffhauser, Bahloul Delphine, Huguette Ueberschlag MM: Thierry Ontani, Michel Dallet, Léonor Cochin, Renaud Mantel, Jacqui Jellimann, René Ludwig, Martinez José, Zimmerlin Franck, Marc Gass, Gérard Maignan, Kevin Traendlin



DEROGATION CSJD

Par dérogation la CSJD autorise
AS Portugais Barembach Bruche 2, **U15 D3 Printemps Gr E** à terminer la saison



Championnats progression Printemps

Catégorie U13 D2 Printemps, D3 Printemps et D4

Les rencontres non jouées au **02/06** seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

Catégorie U18 D3 Printemps - U15 D3 Printemps et U13F D2 Printemps

Les rencontres non jouées au **02/06** seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.



Mise à jour calendrier :

Les calendriers ont été mis à jour pour les matchs non joués jusqu'au **15.05.**

U15 D2 Gr D

Obermorschwille Ejvt 1 - Vieux Thann A.S.B. 1	du 20.04 au 18.05 à 16H(CR Appel)
Sundgau Foot Olting 1 - Vieux Thann A.S.B. 1	du 04.05 au 20.05 à 14H(CR Appel)
Vieux Thann A.S.B. 1 - Mulhouse Foot Reunis 1	du 27.04 au 22.05 à 17H(CR Appel)
Vieux Thann A.S.B. 1 - Illfurth Eiz 1	du 13.04 au 27.05 à 17H(CR Appel)
Vieux Thann A.S.B. 1 - Stade Burnhauptois	du 11.05 au 29.05 à 17H(CR Appel)

U18 D2 Gr D

Baldersheim F.C. 21 - Alsasud Helsingue 21	du 01.05 au 22.05 à 18H30
--	---------------------------

Baldersheim F.C. 21 - Mulh. Coteaux A.S. 21

du 30.03 au 29.05 à 18H30

U13F à D2 Titre Gr C

Victoria Ifm 2 - Pfastatt F.C. 1

du 04.05 au 22.05 à 16H

Ces informations sont disponibles sur le site internet du district, menu « épreuves » :

<https://alsace.fff.fr/competitions/>

Ainsi que sur Footclubs ; Menu

- Epreuves
 - Championnat et Coupes
 - Compétitions Officielles



Forfait Général:

U18 D2 Gr B : Lamper Pful Ent 21 : 3 forfaits - 06/04/24 - 01/05/24 et 04/05/24 .

U15 D3 Printemps Gr D : AS Portugais Barembach Bruche 1 déclare forfait général

U15 D2 Gr D : Mulh. Coteaux A.S. 1 : 3 forfaits - 24.04, 01.05 et 11.05



MENTION D'APPEL

Commission Sportive de District :

– Procédure d'appel

« - Pour les dossiers règlementaires : susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District (secretariat@lafa.fff.fr) dans un délai de 7* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

** Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*

Les décisions de la Commission Sportive des Jeunes du District Alsace sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 69 des Règlements de District, devant la Commission d'Appel de District.

Le Président,
Roland MEHN

Le Secrétaire Général,
Jean-Pierre WAGNER

